

Contrat de Formation Professionnelle
(articles L 63538-3 à L 6353 du code du travail)

Entre

Monsieur José Chouraqui
Adresse : 31 Route d'Allauch 13011 Marseille
Téléphone : 0625638817
Email : jose.chouraqui@free.fr
Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région Provence Alpes-Côte d'Azur :
93131808813
Numéro SIRET de l'organisme de formation : 320163793 00054 APE : 8690E



Notre organisme est certifié Qualiopi pour les actions de formation

Et

Association
Nom
Qualité
Adresse

Téléphone
Site

Bénéficiaire

Est conclu un contrat de formation personnelle en application des articles L 6353-3 à L 6353-7 du code du travail

I. Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation personnelle non diplômante.

II. Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'Action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisitions, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévues par l'article 6313-1 du code du travail. Elle a pour objectif à travers le matériel du Neuro-Training de permettre à toute personne de se développer au niveau personnel, social, mental, émotionnel, physique, énergétique

Le programme de l'action est ci-joint et sur le site internet www.neuro-training.fr
La Formation personnelle démarre au mois de Septembre d'une année et comporte 4 stages.

Modèle de formation débutant en Septembre d'une année :

Septembre 2024 : Introduction au Neuro-Training (2 jours = 16h)

Octobre 2024 : 5 Eléments fonctionnels (2 jours = 16h)

Novembre 2024 : Messages inconscients (2 jours = 16h)

Décembre 2024 : Etre Soi (2 jours = 16h)

Janvier 2025 : Mental Optimum 1 (2 jours = 16h)

Février 2025 : Mental Optimum 2 (2 jours = 16h)

Février 2025 : Mental Optimum 3 (2 jours = 16h)

Mars 2025 : Libération Emotionnelle 1 (2 jours = 16h)

Avril 2025 : Récupération Physique 1 (2 jours = 16h)

Avril 2025 : Energie libre (2 jours = 16h)

Mai 2025 : Récupération Physique 2 (2 jours = 16h)

Juin 2025 : Peurs Habitudes Croyances (2 jours = 16h)

Juillet 2025 : Intégration (2 jours = 16h)

Septembre 2025 : 14- Principes de Santé (2 jours = 16h)

Octobre 2025 : 15- Projet sens et programmes familiaux (2 jours = 16h)

Novembre 2025 : 16- Traits du visage (2 jours = 16h)

Novembre 2025 : 17- Libération Emotionnelle 2 (2 jours = 16h)

Décembre 2025 : 18- Récupération Physique 3 (2 jours = 16h)

Janvier 2026 : 19- Comportements Compulsifs Infusés (2 jours = 16h)

Février 2026 : 20- Récupération physique 4 (2 jours = 16h)

Mars 2026 : 21- Le Temps et son influence (2 jours = 16h)

Mars 2026 : 22- Défenses primaires (2 jours = 16h)

Avril 2026 : 23- Neuro-Training Professionnel 1 (2 jours = 16h)

Mai 2026 : 24- Plaisir de Manger (2 jours = 16h)

Juin 2026 : 25- Neuro-Training Professionnel 2 (2 jours = 16h)

Septembre 2026 : 26- Approche Crânio-Sacrée (2 jours = 16h)

Octobre 2026 : 27- Protocoles (3 jours = 24h)

Novembre 2026 : 28- Constitution physique (2 jours = 16h)

Novembre 2026 : 29- Fiches (2 jours = 16h)

Décembre 2026 : 30- Préparation à l'examen (2 jours = 16h)

Janvier 2027 : Examen : écrit le matin, pratique et oral l'après -midi et le lendemain

Janvier 2027 : Remise des diplômes, repas et soirée

A l'issue de la formation, un diplôme de Neuro-Trainer Professionnel sera délivré

III. Niveau de connaissances préalable nécessaires requis

Niveau bac

IV. Les conditions et modalités de la formation

Les journées de formation ont lieu pendant le week-end en présentiel au 58 Avenue des Caniers, Zone des Paluds, 13400, Aubagne.

Horaires : 8H30 à 12h 30 et de 14h à 18H

Pause déjeuner : 1h30

Pause Collation matin et après-midi : 20mn

VI. Les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Des photocopiées couleurs ainsi qu'un PDF du cours sont remis à chaque stage

Un grand plateau technique comportant des bureaux, des chaises, des tableaux et des tables de travail permet de suivre les enseignements dans les meilleures conditions et de les mettre en pratique.

Une cuisine permet de se restaurer et de prendre des collations.

VII. Modalité de contrôle des connaissances

Contrôles intermédiaires :

- Signature de feuille de présence = Contrôle d'assiduité matin et après midi de chaque jour de chaque stage.
Ces attestations seront scannées et envoyées aux différentes caisses.
- Evaluation écrite à la fin de chaque stage
- Evaluation écrite à la fin de la 1ere année
- Evaluation écrite, orale, pratique à la fin de la formation
- Présentation de 6 cas à la fin de la formation
- Ecriture d'un mémoire

VIII. Formateur

Monsieur José Chouraqui, 45 ans d'expérience, Kinésithérapeute, Méziériste, formé en Ostéopathie à l'A.T. Still Academy de Lyon, formé à la Kinésiologie (TFH - Concept 3 en 1- Brain Gym – Edu Kinésiologie – PKP niveau 4, Bowen – Applied Kinesiology) et en Advanced Kinésiologie (Blue Print – PNL – Hypnose – Médecine Traditionnelle Chinoise, Nutrition (Dr Kousmine) Salomé, Décodage Biologique, Homéopathie...

VIII. Délai de rétractation

A compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

X. Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 9000€

Soit 300€ par WE

XI. Annulation, interruption du stage

Si l'annulation est du fait du formateur, les sommes versées seront intégralement remboursées.

Si c'est un abandon par le stagiaire après les dix jours de rétractation, sans motif de force majeure dûment reconnue, les sommes versées ne sont pas remboursées.

Si l'abandon par le stagiaire a un motif de force majeure dûment reconnu, seules les journées effectuées restent dues.

En cas de différent : Si une contestation ou différent ne trouvent pas d'arrangement à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à Aubagne

Le /...../2024

Pour le stagiaire :

Pour l'Organisme de formation en Neuro-Training

Nom

José Chouraqui

Prénom

Mention « lu et approuvé »

Signature